



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le 14/04/2026
ID : 026-212600886-20260413-DELIB2026_27-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026.27 Séance du 13 avril 2026

Présidence de Madame Elise CLÉMENT
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 13 avril 2026 à 19h00, mesdames et messieurs les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 7 avril 2026 en séance publique par Madame le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Madame Elise CLÉMENT, Maire de Chatuzange le Goubet.
La séance débute à 19h00.

Étaient présents : Elise CLÉMENT, Bruno PEUDEVIN, Natacha TRUCHET-COMTE, Gilles GARNIER, Coralie DAMAISIN-JAMONET, Fabrice GAY, Stevie BONNARD, Jean-Marc ANDRÉ, Marina THON, Christian GAUTHIER, Pascal BERRANGER, Jean-Michel SARZIER, Ghislaine ABISSET, Christelle DATOLA, Nathalie ZAMMIT, Christophe BEDOUAIN, Bertrand BECORPI, David LEJON, Audrey DUPONT, Eric SAULLE, Bruno LAFFONT, Nadège ROUX, Coralie MANDON.

Ont donné pouvoir : Florence DEGOUGE à Marina THON, Vincent PRADON à David LEJON, Séverine BILLON à Nadège ROUX, Marie-Charlotte BOURNE à Natacha TRUCHET-COMTE, Jérôme CAMACHO à Bertrand BECORPI, Lola CHANCEAU à Bruno PEUDEVIN.

Conseillers municipaux présents : 23

Coralie MANDON a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Social (CNAS)

Rapporteur : Natacha TRUCHET-COMTE

Madame le rapporteur explique à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil municipal suivant les élections du 15 mars dernier, la collectivité doit désigner un membre délégué au C.N.A.S. auquel la commune adhère afin que les agents puissent bénéficier d'avantages sociaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément au règlement intérieur il est voté au scrutin secret lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination ou une représentation. Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger au scrutin secret.

Entendu l'exposé de Madame le rapporteur,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Madame Natacha TRUCHET-COMTE, déléguée élue au C.N.A.S ;
- **TRANSMET** cette délibération au Président du C.N.A.S.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

